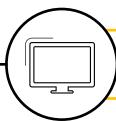


Tarifs 2026

Télévision





Télévision

Tarif 30"

Tarifs applicables en 2026 en XPF (Franc pacifique) hors taxes - indice 100

polynésie  **1**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
09:30						14 000	14 000
12:00	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	5 000	5 000
12:15	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000		
12:30						10 000	10 000
17:30	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000		
17:40						9 000	9 000
17:55	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000		
18:20	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	25 000	25 000
18:50	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	77 000	77 000
19:20	88 000	88 000	88 000	88 000	88 000	72 000	72 000
19:28	88 000	88 000	88 000	88 000	88 000	72 000	72 000
20:30	34 000	34 000	34 000	34 000	34 000		
20:45						26 000	26 000

Les intitulés d'écrans n'impliquent pas des horaires de diffusion

Écrans Boost! : FTP Outre-Mer Polynésie commercialise des écrans groupés sur une journée avec diffusion du même message dans chacun de ces écrans. Les écrans concernés ne sont pas commercialisables à l'unité. Intitulés des écrans constitutifs des écrans Boost! par jour et tarifs 30" indice 100 ci-dessous :

Semaine	Week-end
08:55	08:55
09:40	09:40
11:00	13:50
13:50	14:50
17:00	16:55
70 000 XPF	70 000 XPF

Écrans Groupés : la diffusion d'un même spot le même jour dans les écrans indiqués ci-dessous fait l'objet d'une tarification spécifique. Intitulés et tarifs 30" indice 100 ci-dessous :

Semaine	Week-end
11:55	10:40
12:55	12:55
16:20	15:40
50 000 XPF	50 000 XPF



Télévision

Tarif 30"

Tarifs applicables en 2026 en XPF (Franc pacifique) hors taxes - indice 100

Tarif appliqué aux produits alimentaires et boissons comportant du sucre et ce en application de la réglementation en vigueur en Polynésie Française. Pour la nomenclature des produits et boissons soumis, nous consulter.

polynésie 1

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
09:30						19 600	19 600
12:00	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	7 000	7 000
12:15	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000		
12:30						14 000	14 000
17:30	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000		
17:40						12 600	12 600
17:55	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000		
18:20	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	35 000	35 000
18:50	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	107 800	107 800
19:20	123 200	123 200	123 200	123 200	123 200	100 800	100 800
19:28	123 200	123 200	123 200	123 200	123 200	100 800	100 800
20:30	47 600	47 600	47 600	47 600	47 600		
20:45						36 400	36 400

Les intitulés d'écrans n'impliquent pas des horaires de diffusion

Écrans Boost! : FTP Outre-Mer Polynésie commercialise des écrans groupés sur une journée avec diffusion du même message dans chacun de ces écrans. Les écrans concernés ne sont pas commercialisables à l'unité. Intitulés des écrans constitutifs des écrans Boost! par jour et tarifs 30" indice 100 ci-dessous :

Semaine	Week-end
08:55	08:55
09:40	09:40
11:00	13:50
13:50	14:50
17:00	16:55
98 000 XPF	98 000 XPF

Écrans Groupés : la diffusion d'un même spot le même jour dans les écrans indiqués ci-dessous fait l'objet d'une tarification spécifique. Intitulés et tarifs 30" indice 100 ci-dessous :

Semaine	Week-end
11:55	10:40
12:55	12:55
16:20	15:40
70 000 XPF	70 000 XPF



Télévision

Packs

Pour tous les packs mentionnés ci-dessous, un écran compte pour un spot.



Pack Liberté

Ce pack permet l'achat de tous les écrans publicitaires, exceptés les intitulés de 1820 à 1928, et bénéficie à tout annonceur qui achète sur un département un minimum de 11 spots sur une période de 30 jours maximum.
L'abattement « Pack Liberté » s'applique sur le Chiffre d'Affaires Net Avant Remise.
Les achats sous forme de packs sont limités à deux achats par période de 30 jours.

Nombre de spots achetés	Abattement
11 à 15 spots	-8%
16 à 20 spots	-10%
21 à 25 spots	-13%
À partir de 26 spots	-17%

Pack Pression

Ce pack permet d'obtenir un abattement de -30% sur le Chiffre d'Affaires Net Avant Remise en contrepartie d'un engagement de pression :

Pack 14 jours	30 spots minimum sur 14 jours consécutifs maximum
Pack 10 jours	25 spots minimum sur 10 jours consécutifs maximum
Pack 7 jours	20 spots minimum sur 7 jours consécutifs maximum

La durée maximale de communication du « Pack Pression 7 jours » est portée à 10 jours consécutifs pour les annonceurs du secteur de la Grande Distribution (hypermarchés, supermarchés et centrales d'achat, codes secodip : 17 01 03 01 et 17 01 09 01).

Les « Packs Pression » sont constitués sur la base d'une seule marque, la régie se réservant le droit de définir la marque.

Pack Eco

Tout annonceur qui investit dans un « Pack Eco », s'engage à diffuser au moins 10 spots sur 28 jours (4 semaines), hors intitulés d'écrans de 1740 à 1928.

Un abattement de -40% est appliqué sur le Chiffre d'Affaires Net Avant Remise des spots participant au « Pack Eco ».

L'abattement des packs s'applique sur le Chiffre d'Affaires Net Avant Remise sans aucune condition tarifaire le précédent.

L'abattement d'un pack ne peut être cumulable avec l'abattement d'un autre pack.

Les packs sont constitués sur la base d'une seule marque, la régie se réservant le droit de définir la marque.



Télévision

Packs

Pour tous les packs mentionnés ci-dessous, un écran compte pour un spot.

polynésie

1

Pack Découverte

Le « Pack Découverte » est accessible aux entreprises relevant des catégories « micro entreprises » ou « petites et moyennes entreprises » ou associations, dès lors que ces entreprises ou associations n'ont jamais communiqué sur les antennes du réseau ultra marin de l'audiovisuel public.

Ce pack est constitué de 43 spots diffusés sur 14 jours sans discontinuité, et peut commencer n'importe quel jour de la semaine.

Le nombre de spots diffusés par intitulé d'écran doit être respecté pour pouvoir obtenir le tarif net indiqué. Seuls les intitulés d'écrans mentionnés dans le tableau de la programmation type, ci-dessous, sont éligibles au « Pack Découverte ».

Le tarif indiqué, sur la base d'un spot de 20 secondes, est net de toute remise, abattement ou condition commerciale.

Tarif Net 20" hors taxes indice 100 hors frais de fabrication du spot : 344 628 XPF

sous réserve du mode d'application des lois du Pays N°331-2 et 331-13 et de l'application d'une taxe de 40% sur les produits sucrés

Semaine 1	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:55	20"						20"
09:40	20"						20"
11:00	20"						
11:55		20"			20"		
12:55		20"			20"		
13:50	20"						20"
14:50							20"
16:20		20"			20"		
16:55							20"
17:00	20"						
17:55	20"		20"				
18:20		20"		20"			20"
18:50							
19:20			20"				

Semaine 2	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
08:55					20"	20"	
09:40					20"	20"	
11:00					20"		
11:55	20"	20"					
12:55	20"	20"					
13:50					20"	20"	
14:50						20"	
16:20	20"	20"					
16:55						20"	
17:00					20"		
17:55			20"				
18:20	20"	20"					
18:50					20"		
19:20							20"